



Comptes consolidés 2006

> Sommaire

- 02** Chiffres clés
- 04** Bilan consolidé IFRS
- 06** Compte de résultat consolidé IFRS
- 07** Tableau des flux de trésorerie IFRS
- 08** Variation des capitaux propres
- 09** Annexe des comptes consolidés IFRS
- 32** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Chiffres clés

2006

> Chiffre d'affaires⁽¹⁾

Par secteur géographique

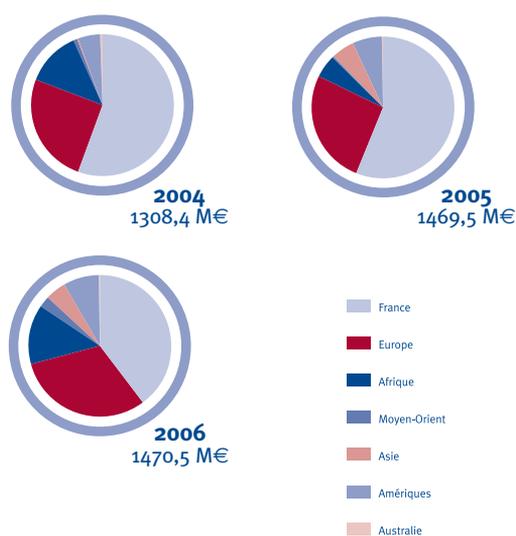
en millions d'euros	2004	2005	2006
France	144,4	270,2	369,9
Europe	286,4	161,3	194,6
Afrique	84,4	99,3	60,3
Moyen-Orient	1,5	10,2	15,7
Asie	7,7	15,7	39,8
Amériques	22,4	48,7	94,6
Australie	0,7	0,3	2,8
TOTAL	547,5	605,7	777,7

Par métier

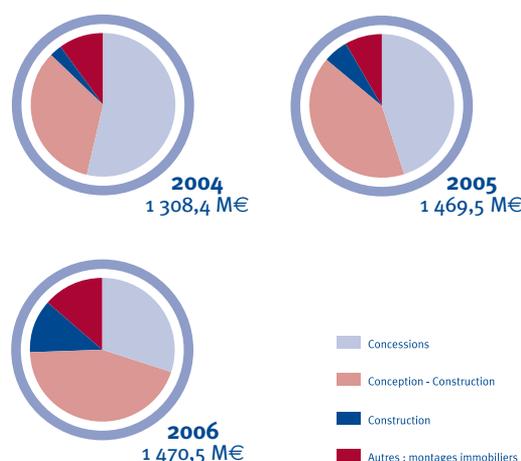
en millions d'euros	2004	2005	2006
Logements neufs	-	-	5,6
Non résidentiel privé	32,5	76,6	103,3
Non résidentiel public	3,1	30,7	71,0
Total bâtiment	35,6	107,3	179,9
Production d'énergie	49,8	64,1	113,5
Environnement	84,2	95,2	68,8
Transports	356,0	327,9	350,4
Grands équipements	21,9	11,2	65,1
Total génie civil	511,9	498,4	597,8
TOTAL	547,5	605,7	777,7

> Carnet de commandes⁽¹⁾

Par secteur géographique



Par axe de contrat



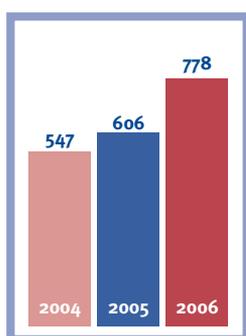
(1) les chiffres clés concernés sont indiqués en contribution au résultat consolidé VINCI.

Chiffres clés

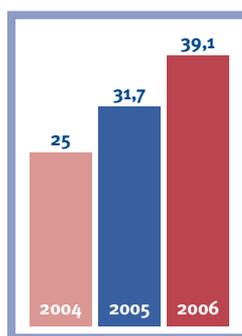
2006

> Chiffres clés *en millions d'euros*

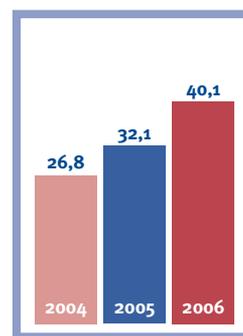
Chiffre d'affaires⁽¹⁾



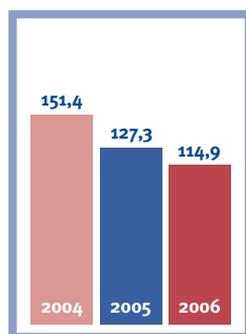
Résultat opérationnel sur activité⁽¹⁾



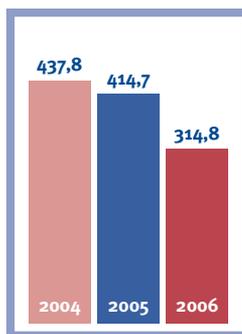
Résultat net part du Groupe⁽¹⁾



Capitaux propres et intérêts minoritaires



Trésorerie⁽¹⁾



> Effectifs

Au 31 décembre 2006

4 298

Bilan consolidé IFRS

au 31 décembre 2006

ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2006		Exercice 2005
		Montant brut	Amort. prov.	Montant net
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	1	8 643	7 883	760
Écarts d'acquisition		4 435	4 435	-
Immobilisations corporelles	2	103 739	69 466	34 273
Autres actifs financiers non courants	3-8	12 359	10 352	2 007
Impôts différés actifs	12	1 332	-	1 332
Total actifs non courants		130 508	92 136	38 372
Actifs courants				
Stocks et travaux en cours	5	13 225	473	12 752
Clients et comptes rattachés	5	245 818	17 920	227 898
Autres créances d'exploitation	5	373 189	8 232	364 957
Autres actifs courants	5	17 360	1 620	15 740
Actifs d'impôt exigible	5	174	-	174
Actifs financiers de gestion de trésorerie	4-8	317 823	-	317 823
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4-8	138 695	-	138 695
Total actifs courants		1 106 284	28 245	1 078 039
TOTAL ACTIF		1 236 792	120 381	1 116 411

Bilan consolidé IFRS

au 31 décembre 2006

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2006	Exercice 2005
Capitaux propres			
Capital social		67 854	67 854
Primes liées au Capital		19 252	19 252
Réserves consolidées		7 337	11 598
Résultat net		40 087	28 419
Acompte sur dividendes		(19 904)	-
Capitaux propres part du Groupe		114 626	127 123
Intérêts minoritaires		309	137
Total capitaux propres		114 935	127 260
Passifs non courants			
Engagements de retraites et autres avantages au personnel	6	9 725	9 287
Provisions pour risques non courantes	7	7 251	7 322
Emprunts et dettes financières	8	-	8 164
Autres passifs non courants		42	39
Impôts différés passifs	12	1 423	3 806
Total passifs non courants		18 441	28 618
Passifs courants			
Provisions pour risques courantes	5-7	171 528	150 821
Fournisseurs	5	184 954	159 962
Passifs d'impôt exigible	5	136	64
Dettes financières courantes	8	141 752	112 405
Autres passifs courants	5	484 665	583 090
Total passifs courants		983 035	1 006 342
TOTAL PASSIF		1 116 411	1 162 220

Compte de résultat consolidé IFRS

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2006	Exercice 2005
Chiffre d'affaires	9	777 650	603 647
Produits des activités annexes		2 978	2 897
Produits d'exploitation	10	780 628	606 544
Achats consommés		(102 897)	(82 677)
Sous-traitance et autres charges externes		(481 051)	(360 538)
Charges de personnel		(139 683)	(119 091)
Impôts et taxes		(8 119)	(6 786)
Autres produits et charges opérationnels		323	(385)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(10 116)	(7 384)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	10	39 085	29 683
<i>(en % du CA)</i>		5,03 %	4,92 %
Dépréciation des survaleurs		(263)	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		38 822	29 683
<i>(en % du CA)</i>		4,99 %	4,92 %
Coût de l'endettement financier brut		(2 423)	(4 227)
Produits financiers des placements de trésorerie		13 620	10 869
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		11 197	6 642
Autres produits et charges financiers	11	(3 045)	2 007
Charge nette d'impôts	12	(3 733)	(9 009)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées		(7)	(11)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		43 234	29 312
Part des minoritaires		3 147	893
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		40 087	28 419
<i>(en % du CA)</i>		5,15 %	4,71 %
Nombre d'actions		4 523 591	4 523 591
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)		8,86	6,28

Tableau des flux de trésorerie IFRS

au 31 décembre 2006

en milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	43 234	29 312
Dotations nettes aux amortissements	16 477	14 848
Dotations nettes aux provisions	(3 465)	(2 557)
Plus ou moins values de cession	(54)	1 565
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change	141	66
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	11
Frais financiers stockés	(721)	-
Coût de l'endettement financier net	(11 197)	(6 642)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3 733	9 010
Capacité d'auto-financement avant impôts et coût de l'endettement financier	48 155	45 613
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	(124 280)	11 726
Variation des provisions pour risques et charges courantes	17 123	(3 405)
Impôts payés	(1 020)	(4 555)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	11 369	6 695
Flux de trésorerie généré par l'activité I	48 653	56 074
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(18 638)	(31 267)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 899	1 833
Acquisition d'immobilisations financières	(1 158)	(841)
Cession d'immobilisations financières	2 233	432
Incidence nette des variations de périmètre	871	(1 817)
Variation des autres actifs financiers non courants	828	1 107
Variation des actifs financiers courants	-	3 047
Variation des passifs financiers non courants	(3)	(33)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement II	(11 968)	(27 539)
Dividendes distribués par la société mère	(54 736)	(52 025)
Variation des emprunts et autres passifs financiers	44 844	92 787
Variation des actifs de gestion de trésorerie	13 628	1 855
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement III	3 736	(42 617)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE I+II+III	(56 885)	71 152
Trésorerie nette à l'ouverture	186 521	113 189
Incidence des variations des cours des devises	(1 302)	2 180
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	128 334	186 521
<i>Trésorerie nette à la clôture</i>	<i>128 334</i>	<i>186 521</i>
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	<i>317 823</i>	<i>338 430</i>
<i>Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)</i>	<i>(131 391)</i>	<i>(110 421)</i>
<i>Juste valeur des produits dérivés actifs/passifs</i>	<i>-</i>	<i>141</i>
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	314 766	414 671

Variation des capitaux propres

au 31 décembre 2006

CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

<i>en milliers d'euros</i>	Capital social	Primes et réserves	Différences de conversion	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Au 31 décembre 2004	67 854	61 252	(8 308)	30 616		151 414	-	151 414
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	30 616	-	(30 616)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	(8 692)	8 007	-	-	(685)	247	(438)
Distributions de dividendes	-	(52 025)	-	-	-	(52 025)	(1 003)	(53 028)
Résultat de l'exercice	-	-	-	28 419	-	28 419	893	29 312
Au 31 décembre 2005	67 854	31 151	(301)	28 419	-	127 123	137	127 260
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	28 419	-	(28 419)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	-	2 152	-	-	2152	(869)	1 283
Acompte sur dividendes	-	(19 904)	-	-	-	(19 904)	-	(19 904)
Distributions de dividendes	-	(34 832)	-	-	-	(34 832)	(2 106)	(36 938)
Résultat de l'exercice	-	-	-	40 087	-	40 087	3 147	43 234
Au 31 décembre 2006	67 854	4 834	1 851	40 087	-	114 626	309	114 935

Au 31 décembre 2006, le capital de la société mère est composé de 4 523 591 actions au nominal de 15 euros.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

> Sommaire

- I Principes comptables et méthodes d'évaluation
 - 1 > Principes généraux
 - 2 > Méthodes de consolidation
 - 3 > Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe

- II Notes relatives au bilan
 - 1 > Immobilisations incorporelles nettes
 - 2 > Immobilisations corporelles nettes
 - 3 > Autres actifs financiers non courants
 - 4 > Actifs financiers de gestion de trésorerie
 - 5 > Besoin (excédent) en fonds de roulement
 - 6 > Provisions pour avantages au personnel
 - 7 > Provisions pour risques et charges
 - 8 > Excédent (endettement) financier
 - 9 > Chiffre d'affaires
 - 10 > Résultat opérationnel sur activité
 - 11 > Autres produits et charges financiers
 - 12 > Charge nette d'impôts
 - 13 > Transactions avec les parties liées
 - 14 > Informations financières relatives aux contrats de construction
 - 15 > Engagements hors bilan
 - 16 > Charges de personnel - Effectifs
 - 17 > Autres informations
 - 18 > Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2006

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

I - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 > Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, sont établis conformément aux normes IFRS et telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2006.

VINCI a accordé à certains dirigeants et/ou salariés de VINCI Construction Grands Projets des stocks-options portant sur des actions VINCI. Par ailleurs, VINCI permet aux dirigeants et aux salariés de VINCI Construction Grands Projets de souscrire, dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe, à des actions VINCI à un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions de VINCI. Ces paiements fondés sur des actions (IFRS 2 et IFRIC 11) n'ont pas été comptabilisés dans les comptes consolidés de VINCI Construction Grands Projets au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006, à l'exception de l'abondement versé et pris en charge par les entités du groupe VINCI Construction Grands Projets. L'impact pour l'exercice 2006 est estimé à 1,2 M€. Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2006 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2005, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2006 (cf. note 1.1). Ces dernières n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers.

1.1 > Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2006

- Amendement IAS 19 - Avantages du personnel

L'option permettant de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, telle que présentée dans la norme IAS 19 - Avantages du personnel - révisée, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006, n'a pas été retenue par le Groupe. L'amortissement des écarts actuariels selon la méthode du corridor est donc maintenu.

Par ailleurs, l'amendement IAS 19 définit les modalités de comptabilisation des excédents ou déficits des régimes multi-employeurs, ainsi que les informations complémentaires à fournir en annexe.

Après examen, l'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006. Les informations complémentaires demandées figurent en note 6 « Provisions pour avantages au personnel ».

- Droits d'utilisation des actifs - Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location - IFRIC 4

L'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location » vise à identifier les clauses de conventions qui, sans revêtir la forme juridique d'un contrat de location, accordent aux clients un droit d'utilisation d'un ensemble d'actifs en contrepartie de loyers inclus dans la rémunération globale du contrat. S'il est conclu que le contrat contient une location, celle-ci est analysée et comptabilisée selon les critères de la norme IAS 17 (distinction entre un contrat de location financement et un contrat de location simple). Après examen, l'application de cette interprétation n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006.

1.2 > Changement de présentation

1.2.1 Position de l'AMF du 9 mars 2006 sur le classement des OPCVM monétaires en équivalents de trésorerie

Conformément à la position de l'AMF :

- Les OPCVM, relevant de la classification AMF « monétaire euro », sont présumés remplir les critères définissant les « équivalents de trésorerie » fixés par la norme IAS 7 « tableau de flux de trésorerie », à savoir : les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides et facilement réalisables en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
- Les OPCVM autres que « monétaires euro » doivent faire l'objet d'une analyse au cas par cas.

Compte tenu de la position de l'AMF, les placements de trésorerie répondant à la définition des « équivalents de trésorerie » sont désormais présentés au niveau du bilan et du tableau de flux en « trésorerie et équivalents de trésorerie » conformément à la norme IAS 7 pour l'ensemble des périodes présentées. Les équivalents de trésorerie antérieurement présentés en « actifs financiers de gestion de trésorerie » au bilan du 31 décembre 2005, ont été reclassés à cet effet. Ce changement de présentation n'a aucun impact sur l'endettement financier net défini par le Groupe.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

2 > Méthodes de consolidation

2.1 > Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que les filiales de chiffre d'affaires inférieur, lorsque leur impact est significatif sur les états financiers du Groupe. Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote ou exerce un contrôle de fait sont consolidées par intégration globale.

Celles sur lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

La consolidation selon la méthode de l'intégration proportionnelle a été retenue pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et sur les sociétés en participation qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le Groupe. Le périmètre de consolidation se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

	31.12.2006			31.12.2005		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	56	16	40	50	14	36
Intégration proportionnelle	43	14	29	45	13	32
Mise en équivalence	1	-	1	1	-	1
	100	30	70	96	27	69

2.2 > Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement,
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement,
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période (ce dernier étant représentatif de la meilleure estimation du cours de change à la date de transaction). Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.3 > Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

2.4 > Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5 > Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et certains passifs éventuels identifiables.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsqu'un accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation de la société cible à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs, ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5 qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisée en goodwill.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprise considéré.

3 > Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe

3.1 > Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

3.1.1 Evaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Le Groupe comptabilise les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le pourcentage d'avancement est calculé en fonction des « droits à dépense », cette méthode correspond à une mesure physique des travaux réalisés convertis en « droits à dépense » pour les exécuter.

La détermination des revenus et des résultats à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et sur la prise en compte d'aléas basés sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2 Evaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Ces engagements sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues en 2006 et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 6 « Provisions pour avantages au personnel ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer pour tenir compte de changements futurs d'hypothèses.

3.1.3 Evaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

- les estimations effectuées de manières statistiques selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;

- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison.

3.1.4 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers sont non cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif sur la valorisation de ces instruments.

3.2 > Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous.

Il inclut, après élimination des opérations intra groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe ;
- des sociétés en participation, au prorata des droits du Groupe.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

3.3 > Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes sont comptabilisés selon la norme IAS 18. Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériels, matériaux et marchandises, les études et les redevances.

3.4 > Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11.

Pour VINCI Construction Grands Projets, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, évalués de manière raisonnable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 > Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des couvertures de taux sur la dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés rattachés à la dette à l'exception de celles qui sont portées en capitaux propres.
- la rubrique « produits financiers des placements » comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus et moins valeurs de cessions...), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements ainsi que leurs variations de juste valeur.

3.6 > Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation et les dividendes reçus des sociétés non consolidées et les coûts d'emprunts immobilisés.

3.7 > Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.8 > Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.9 > Immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.10 > Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement et aux sociétés intégrées selon la méthode de la consolidation proportionnelle sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « titres mis en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (« badwill ») sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

3.11 > Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :

- Gros œuvre	de 20 à 40 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans

Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 10 ans
--	----------------------

Matériels de transport	de 3 à 5 ans
------------------------	---------------------

Agencements	de 8 à 10 ans
-------------	----------------------

Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans
----------------------------------	----------------------

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

3.12 > Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.13 > Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des goodwill), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

3.14 > Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra).

3.15 > Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, et la part, à plus d'un an, des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants.

- Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, les autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un évènement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

3.16 > Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.17 > Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. A chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

3.18 > Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent les placements de trésorerie, des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat, l'option de juste valeur ayant été retenue conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 39.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de règlement.

3.19 > Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie ne faisant l'objet d'aucune restriction. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

3.20 > Engagements de retraites et autres avantages du personnel

- Engagements de retraites à prestations définies

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en

activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Toutefois, les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés, soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. A l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir, jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation du Groupe au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont comptabilisés selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en résultat financier.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définis et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

- Provisions pour autres avantages du personnel

Les engagements relatifs aux médailles du travail dans les filiales françaises, ainsi que la couverture des frais médicaux dans certaines filiales sont provisionnés au bilan. Cette provision est évaluée selon la méthode actuarielle prospective (méthode des unités de crédits projetées).

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraites et pour autres avantages du personnel est présentée dans les passifs courants.

3.21 > Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé, correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

- Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des désordres spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous traitants, co-traitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

- Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an.

Elles comprennent notamment des provisions pour risques sociaux et des provisions pour litiges.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

3.22 > Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les autres emprunts et la juste valeur des produits dérivés passifs. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique coût de l'endettement financier brut.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

3.23 > Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des instruments dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan pour sa « juste valeur ». A défaut d'une qualification de couverture la variation de « juste valeur » doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas : couverture de juste valeur, couverture de flux futurs de trésorerie, et couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc...) ;

- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;

- une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction Grands Projets sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

3.24 > Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature, à l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

II - Notes relatives au bilan

1 > Immobilisations incorporelles nettes

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2005	Augmentation	Diminution	Écarts conv. et autres variations	31.12.2006
Valeur brute	8 395	408	161	1	8 643
Amortissements et provisions	(7 776)	(265)	(162)	(4)	(7 883)
TOTAL VALEUR NETTE	619	143	(1)	(3)	760

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2006.

2 > Immobilisations corporelles nettes

2.1 > Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2005	Augmentation	Diminution	Écarts conv. et autres variations	31.12.2006
Valeur brute	103 340	18 230	16 787	(1 044)	103 739
Amortissements et provisions	(70 348)	(16 825)	(16 814)	893	(69 466)
TOTAL VALEUR NETTE	32 992	1 405	(27)	(151)	34 273

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2006.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

2.2 > Répartition par nature

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Terrains	2 027	(1 483)	544
Constructions	3 280	(1 936)	1 344
Installations techniques, matériel	77 614	(50 495)	27 119
Matériel de transport	7 097	(4 656)	2 441
Mobilier de bureau, informatique, agencement	12 907	(10 896)	2 011
Immobilisations en cours	814	-	814
TOTAL VALEUR NETTE	103 739	(69 466)	34 273

2.3 > Investissements de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2006
Constructions	1 380
Installations techniques, matériel	12 157
Matériel de transport	2 338
Mobilier de bureau, informatique, agencement	2 127
Immobilisations en cours	228
TOTAL INVESTISSEMENTS	18 230

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

3 > Autres actifs financiers non courants

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Titres de participations	6 193	(4 809)	1 384
Autres actifs financiers disponibles à la vente	545	-	545
Autres actifs financiers non courants	6 043	(5 543)	500
Actualisation des actifs financiers non courants	(422)	-	(422)
TOTAL VALEUR NETTE	12 359	(10 352)	2 007

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2006, les principales sociétés non consolidées sont :

	% Détenion	Valeur nette
Dumez-GTM SAS	100	500
Société centrale de matériel	99,99	152
Concesionaria Puente Chiloe	27	405

4 > Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2005	31.12.2006
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	338 430	317 823
OPCVM	111 829	89 318
Trésorerie	84 804	49 377
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	196 633	138 695

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 315 739 milliers d'euros, de placements effectués auprès des sociétés mères, rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

Les OPCVM sont désormais comprises dans la définition de la trésorerie nette en application de la norme "IAS 7 Equivalents de trésorerie". En conséquence, ces OPCVM sont classées dans la rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" du bilan.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

5 > Besoin (excédent) en fonds de roulement

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2005	31.12.2006
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	22 544	12 752
Clients et comptes rattachés	209 689	227 898
Autres créances d'exploitation	323 685	364 957
Autres actifs courants	31 696	15 740
Actifs d'impôt exigible	156	174
Stocks et créances d'exploitation (I)	587 770	621 521
Dettes fournisseurs	159 962	184 954
Autres passifs courants	583 090	484 665
Passifs d'impôt exigible	64	136
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	743 116	669 755
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(155 346)	(48 234)
<i>Provisions courantes</i>	150 821	171 528

6 > Provisions pour avantages au personnel

ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les engagements de retraites du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	31.12.2005	31.12.2006
Taux d'actualisation	4,50 %	4,75 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	3,0 %	3,0 %
Taux de revalorisation des rentes	2,5 %	2,5 %
Période d'amortissement de la dette actuarielle initiale	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraites concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière, ceux-ci sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	9 555
--	--------------

Dont part à moins d'un an 590

AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	815
--	------------

Dont part à moins d'un an 55

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

7 > Provisions pour risques et charges

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2005	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Écarts conv. et autres variations	31.12.2006
Garanties données aux clients	55 742	9 776	(3 770)	(10 977)	(83)	50 688
Remise en état des sites	5 655	586	(1 396)	-	139	4 984
Pertes à terminaison	25 550	20 351	(3 615)	-	(267)	42 019
Litiges	26 144	6 836	(3 026)	(377)	1 552	31 129
Restructuration	4 831	1 667	(1 352)	-	(21)	5 125
Autres risques courants	2 641	4 220	(1 799)	-	(49)	5 013
Actualisation prov. risques et charges courantes	(201)	-	-	-	-	(201)
Reclassement part à moins d'un an non courant	30 459	-	-	-	2 312	32 771
Risques courants	150 821	43 436	(14 958)	(11 354)	3 583	171 528
Risques financiers	5 438	177	(100)	-	(5)	5 510
Autres risques non courants	33 217	9 361	(3 346)	(4 452)	606	35 386
Actualisation prov. risques et charges non courantes	(874)	-	-	-	-	(874)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(30 459)	-	-	-	(2 312)	(32 771)
Risques non courants	7 322	9 538	(3 446)	(4 452)	(1 711)	7 251
TOTAL GÉNÉRAL	158 143	52 974	(18 404)	(15 806)	(1 872)	178 779

Les natures de provisions sont définies dans la note 3.21 « Provisions ».

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

8 > Excédent (endettement) financier

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 314 766 milliers d'euros qui s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2005	31.12.2006
Autres emprunts et dettes financières	(8 128)	-
Juste valeur des produits dérivés passifs	(36)	-
Dettes financières non courantes	(8 164)	-
Parts à moins d'un an des dettes financières à long terme	(102 284)	(127 213)
Comptes courants de trésorerie passifs	(9)	(945)
Autres dettes financières courantes	-	(3 233)
Découverts	(10 112)	(10 361)
Dettes financières courantes	(112 405)	(141 752)
ENDETTEMENT BRUT	(120 569)	(141 752)
Juste valeur des produits dérivés actifs	177	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie	450 259	317 823
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 804	138 695
EXCÉDENT FINANCIER NET	414 671	314 766

La part à moins d'un an des dettes financières à long terme prend en compte la neutralisation de l'encaissement reçu dans le cadre de la titrisation des créances de l'opération des Prisons du Chili pour 83 477 milliers d'euros.

Dettes garanties par des sûretés réelles : néant.

9 > Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change.

Elle s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005
Chiffre d'affaires de l'exercice	777,7	603,6
dont : effets de périmètre	-	-
dont : effets de change	-	0,5
CHIFFRE D'AFFAIRES A PÉRIMÈTRE CONSTANT	777,7	604,2

A structure et cours de changes comparables, le chiffre d'affaires enregistre une forte progression de 29 % par rapport à l'exercice précédent.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (par destination)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005
France	369,9	270,2
Europe	194,6	161,3
Amériques	94,6	46,7
Afrique	60,3	99,3
Asie	39,8	15,7
Moyen-Orient	15,7	10,2
Autres	2,8	0,2
TOTAL	777,7	603,6

10 ► Résultat opérationnel sur activité

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005
Chiffre d'affaires	777 650	603 647
Produits des activités annexes	2 978	2 897
Produits d'exploitation	780 628	606 544
Achats consommés	(102 897)	(82 677)
Sous-traitance et autres charges externes	(481 051)	(360 538)
Frais de personnel	(139 683)	(119 091)
Impôts et taxes	(8 119)	(6 786)
Autres produits et charges opérationnels	323	(385)
Dotations aux amortissements	(16 477)	(14 848)
Dotations nettes aux provisions		
- Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	3 241	(646)
- Dépréciation d'actifs	19 003	2 318
- Engagements retraites et autres avantages	198	171
- Risques et charges courants et non courants	(16 081)	5 621
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	39 085	29 683

Les produits des activités annexes s'élèvent à 3 millions d'euros au 31 décembre 2006, ils sont essentiellement constitués de ventes d'études, de matériels et de produits locatifs.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

11 > Autres produits et charges financiers

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005
Résultat de change	(2 899)	2 598
Impact d'actualisation	(627)	(589)
Autres charges et produits financiers	481	(2)
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS NETS	(3 045)	2 007

12 > Charge nette d'impôts

12.1 > Analyse de la charge nette d'impôts

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005
Impôts courants	(3 733)	(9 011)
Impôts différés	-	2
TOTAL	(3 733)	(9 009)

12.2 > Taux d'impôt effectif

<i>en milliers d'euros</i>	
Résultat imposable	43 820
Taux d'imposition théorique	34,43 %
IMPÔTS ATTENDUS	(15 087)
Impact différentiel sur résultats des SNC	1 858
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôts différés	10 059
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(3 308)
Résultats des établissements étrangers non imposables en France	4 237
Autres (dont retraitements de consolidation hors éliminations des dividendes)	(1 492)
IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(3 733)
Taux d'impôt effectif	8,52 %

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

12.3 > Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires. Ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	Actif	Passif	Net
	1 332	1 423	(91)

12.4 > Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2006 à 21,6 millions d'euros.

13 > Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint (ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché). La société entretient également des relations d'affaire courantes avec d'autres sociétés du groupe VINCI.

13.1 > Rémunération des membres du comité de direction

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction Grands Projets, a représenté un montant de 1 953 296 euros en 2006.

13.2 > Transactions entre VINCI Construction Grands Projets et les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (part non consolidée) :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005
Chiffre d'affaires	608,6	544,4
Achats	(69,5)	(95,1)
Sous-traitance	(416,2)	(351,3)
Créances clients	448,1	421,3
Dettes fournisseurs	182,2	176,0

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

13.3 > Contribution au bilan consolidé des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005
Actifs courants	266,4	280,3
Actifs non courants	24,3	21,3
Passifs courants	357,0	312,2
Passifs non courants	-	-
Produits d'exploitation	408,3	347,1
Charges d'exploitation	(388,5)	(332,5)
Coût de l'endettement financier net	1,7	0,9
Autres produits et charges financiers	(2,1)	2,5
Impôts sur les bénéfices	0,2	1,7

Compte tenu de l'activité de travaux de VINCI Construction Grands Projets, les sociétés en participation constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

14 > Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005
Contrats de construction en cours, actifs	54 418	77 575
Contrats de construction en cours, passifs	(84 982)	(77 994)
Contrats de construction en cours	(30 564)	(419)
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	1 596 146	1 630 172
Moins factures émises	(1 626 710)	(1 630 591)
Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients	(30 564)	(419)
Avances reçues des clients	(72 639)	(99 554)
Contrats de construction en cours, nets	(103 203)	(99 973)

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

15 > Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Engagements donnés	Engagements reçus
Bonne exécution et performance bonds	287 663	29 816
Retenues de garanties	59 842	12 249
Paiement à terme sous-traitants	43 105	2 062
Garanties de passifs données	3 256	-
Découverts bancaires	274	-
Soumission	13 050	1 588
Cautions fiscales et douanières	899	-
Contrats de location simple	139	-
Autres engagements	1 820	1 748
TOTAL	410 048	47 463

16 > Charges de personnel - Effectifs

Effectifs	31.12.2006	31.12.2005
Ingénieurs et cadres	835	763
Non cadres	4 193	2 288
TOTAL	5 028	3 051

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 139 683 milliers d'euros.

Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 16,8 milliers au 31 décembre 2006.

17 > Autres informations

LITIGES ET ARBITRAGES

Il n'existe, à la connaissance de la société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la société.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

18 > Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2006

	Pays	% d'intérêts
1/ Société mère		
VINCI Construction Grands Projets	France	100
2/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration globale		
Arthur Invest	Tchéquie	100
Campenon Saïgon Builders	Vietnam	100
Constructora VCGP Chile SA	Chili	100
Dumez Jaya SDN BHD	Malaisie	100
Félicia Invest	Roumanie	100
Florenc 1	Tchéquie	100
Hydroplus	France	100
Janin Atlas Inc.	Canada	100
Kosmos Holding AB	Suède	100
S.C Grupo 3	Chili	100
Soconac	Roumanie	100
Victoria Belinvest	Belgique	100
VINCI Construction Technology	France	100
Water Management International	France	100
3/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration proportionnelle		
Socaso	France	67
Socatop	France	42
Socaly	France	24

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2006

4/ Sociétés en participation et groupements d'intérêt économique créés pour la réalisation de grands chantiers et consolidés par intégration proportionnelle

Andra	France	12
Barrage de Naga Hammadi	Egypte	33
Barrage de Wadi Dayqah	Sultanat d'Oman	50
BEI Luxembourg	Luxembourg	50
Immeuble de bureaux de VTV	Vietnam	51
Kingston Metropolitan Area	Jamaïque	100
Méto d'Alger	Algérie	100
Méto de Budapest	Hongrie	35
Pas de tir de Soyouz	Guyane française	80
Pont de Kincardine	Écosse	50
Pont de la Grande Ravine	La Réunion	50
Port de Goro Nickel	Nouvelle-Calédonie	28
Port Est	La Réunion	40
Stade olympique de Pekin	Chine	50
Terminal 5 de l'aéroport d'Heathrow	Grande-Bretagne	50
Thalys IV	Pays-Bas	13
Tunnel de Mitholz	Suisse	25
Tunnel d'Hallandsås	Suède	40
Tunnels de Brightwater	États-Unis	60

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction Grands Projets – SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 > Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 > Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans le paragraphe 3.4 de l'annexe intitulé « contrats de construction », le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 > Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2007

Les commissaires aux comptes

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

Philippe BOURHIS et Bernard CATTENOZ

DELOITTE & ASSOCIES

Thierry BENOIT



GRANDS PROJETS

5, cours Ferdinand-de-Lesseps – F-92851 Rueil-Malmaison cedex
tél. : (+33) 1 47 16 47 00 – fax : (+33) 1 47 16 33 60
www.vinci-construction.com/projets